

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 12 mai 2021

Tenu à la Salle des Fêtes en raison des exigences du protocole sanitaire lié à la pandémie du coronavirus COVID-19. Séance à huis clos.

Membres présents : 14

Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Annie MANDION, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Absent excusé : Sébastien GAY, a donné son pouvoir à Gaëlle FDORNETTE

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

Présentation du dossier de l'église par l'architecte

Création de la commission municipale sécurité afin d'étudier le rapport de l'Agence Technique Départementale

Organisation des élections

Point sur les ordures ménagères

Organisation du 14 juillet

Inauguration antenne orange

Questions et informations diverses

Présentation du dossier de l'église par M. Thierry GUITTOT, ABF (architecte des bâtiments de France) sur la base d'un PowerPoint projeté sur grand écran.

Le projet de restauration générale de l'église Saint Martin de Marcilly en Gault fait l'objet dans un 1^{er} temps d'une « étude diagnostic préalable ». Celle-ci s'articule autour de 2 points : la méthode et les objectifs d'une part, les problématiques et les remèdes d'autre part.

Le check-up le plus complet possible de cet édifice non classé mais inventorié dans les années 40 présente un volet historique et documentaire, constate les désordres afin d'identifier les priorités et de bâtir des propositions d'options comme retourner à l'authenticité du monument ou respecter la sédimentation.

La toiture (tuiles et charpentes), les façades présentant des fissures, les enduits ciment à purger préalablement aux travaux d'intérieur, les sols, constituent autant d'éléments d'une programmation de travaux.

Une « évocation » du caquetoire présentée sur aquarelle a suscité beaucoup d'intérêt ainsi que les résultats de sondages dans le chœur qui révèlent la présence de décors peints.

3 hypothèses de programmation sont présentées. Le Conseil a retenu la 1^{ère} qui se décompose en 3 phases : la phase 1 concerne les parties hautes, la phase 2 les parties extérieures, la phase 3 les parties intérieures.

La phase 1 porte sur les travaux de couvertures nécessaires et prioritaires de mise hors d'eau, sur un chantier de 10 mois, pour un montant se situant entre 255 000 € HT et 300 000 € HT (hors honoraires).

Afin d'arriver à un chiffrage précis permettant de bâtir le financement de l'opération, le Conseil décide à l'unanimité, d'attribuer à l'architecte une mission complémentaire : l'APD (Avant-Projet Détaillé) devra permettre d'aller à l'essentiel.

Football Club de Marcilly : intervention non prévue initialement à l'ordre du jour mais proposée par Mme le Maire.

Florent DESPREZ, Président et Loïc BILBAULT, Trésorier, sont venus exposer leur projet de remise en état du terrain. Après avoir remercié la municipalité pour les travaux de rénovation effectués dans les douches et vestiaires puis argumenté et mis en avant le dynamisme de la nouvelle équipe constituée, ils ont détaillé les opérations :

- le désherbage (avec un désherbant sélectif autorisé) a été réalisé
- la scarification va suivre grâce au prêt (gracieux) de 2 machines
- la semence et les engrais font l'objet d'un devis de 1 100 € pour lequel un financement de la commune est sollicité, s'y ajoute un système d'arrosage d'occasion pour 700 €.

D'entrée de jeu Mme le Maire rappelle la réglementation de l'arrosage qui depuis plusieurs étés s'est renforcée et à laquelle il n'est pas question de déroger.

Un débat s'instaure quand il est indiqué qu'il faut 2 mois pour que la pelouse pousse dans de bonnes conditions : le calendrier se prête mal à l'opération et le report de celle-ci à l'automne est évoqué...

Un désaccord apparaît clairement entre ceux qui insistent pour une dérogation aux obligations préfectorales et les tenants du développement durable qui demandent qu'une gestion justement plus durable soit explorée pour l'avenir.

Mme le Maire tranche en demandant aux conseillers s'ils souhaitent que Marcilly conserve son club de foot : la réponse a été « oui » à l'unanimité.

Elle met au vote la subvention de 1 800 € à condition qu'elle soit unique, à charge pour le club de définir la période des travaux, rappelant que la municipalité se doit d'être exemplaire et ne tolérera aucune dérogation. (Sont compris dans les 1 800 € le système d'arrosage).

La subvention est votée à 13 voix pour et 2 contre.

Création de la commission municipale sécurité afin d'étudier le rapport de l'Agence Technique Départementale

La responsable du rapport devant venir le présenter au prochain conseil du 2 juin, ce point de l'ordre du jour est reporté.

Organisation des élections

Le tableau des présences est en cours d'élaboration et sera diffusé prochainement.

Vérification est faite sur la vaccination des participants aux bureaux de vote.

Point sur les ordures ménagères

A partir du 1^{er} juillet 2021 de nouvelles consignes de tri vont être diffusées : nouvelles possibilités de recyclage dans les bacs jaunes (recyclage qui sera effectué dans l'usine de Saran) mais interdiction d'y mettre les cartons bruns qui devront être acheminés en déchetterie. Pour cette prestation une proposition tarifée est présentée aux commerçants et entreprises.

Organisation du 14 juillet

Point reporté au conseil du 2 juin en fonction de la situation sanitaire et des consignes de la préfecture.

Inauguration antenne orange

Celle-ci aura lieu vendredi 4 juin 2021 à 14h30

Questions et informations diverses

Regroupement Pédagogique Intercommunal : Karine DESEINE, ATSEM, va être mise à disposition du SIVOS (Syndicat intercommunal à Vocation Scolaire)

Catherine FAUCHE, cuisinière, va déménager prochainement et quittera l'école au plus tard fin décembre 2021. C'est l'occasion pour la commune de s'aligner sur les 2 autres écoles du SIVOS et de s'adresser à un prestataire privé pour livrer des repas. Il va de soi que, pour préserver la qualité du service, les cahiers des charges seront rigoureusement examinés.

La plus grande incertitude plane sur l'ouverture du Centre de loisirs le mercredi à la rentrée prochaine : en effet un sondage montre que seuls 3 ou 4 enfants pourraient être inscrits (nombre requis pour la CAF : 7).

Le plateau multisport devrait être opérationnel avant le 14 juillet 2021

Journée citoyenne : l'appel à volontaires paru dans le bulletin municipal a recueilli un certain écho. Les détails de l'organisation seront communiqués ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

La secrétaire de séance

Le Maire